

# idéklic

## DOSSIER DE MECENAT



ART. 3  
DES STATUTS  
DE L'ASSOCIATION

**Cette association met en oeuvre :**

- 1) l'organisation, la promotion et l'évaluation du festival pour l'enfance et la jeunesse Idéklic.**
- 2) la gestion des manifestations, activités et actions culturelles en lien avec l'événement.**



## L'ASSOCIATION

**Dominique LACROIX, présidente, programmation ateliers**

**Sylvie MARTIN LAHMANI, directrice artistique**

**Catherine CHAVERIAT, directrice technique et son équipe**

**Un conseil d'administration de 15 personnes**

**Sergio FERNANDES, attaché d'administration**

**254 bénévoles en 2024 (dont 63 jeunes issus de collèges ou lycées)**

# LE MÉCÉNAT EST CAPITAL POUR IDÉKLIC

Importante source de recettes de l'association (22 % en 2024), le mécénat contribue à la réalisation de notre ambition pour un **festival éco-responsable de très haut niveau éducatif et artistique**, seul festival jurassien entièrement dédié aux enfants et aux familles.

En 2024, 53 entreprises locales et nationales ont soutenu l'association :

- pour donner accès à la culture, artistique, environnementale, scientifique, aux enfants et aux familles de notre territoire et de ses visiteurs
- pour contribuer à l'attractivité de Moirans en Montagne, de Terre d'émeraude Communauté et du Jura et au vivre ensemble sur notre territoire.

## À QUOI SERT VOTRE DON ?

Vous pouvez choisir de soutenir :

- l'ensemble des actions de l'association Idékllic (le festival et les actions culturelles annuelles)
- le festival Idékllic (9-12 juillet 2025)
- un spectacle particulier, par exemple le final gratuit qui attire beaucoup de monde ou une compagnie qui défend un thème qui vous intéresse
- des ateliers de sensibilisation à l'environnement
- les actions culturelles en direction des écoliers du territoire...

Vous bénéficiez, pour un don :

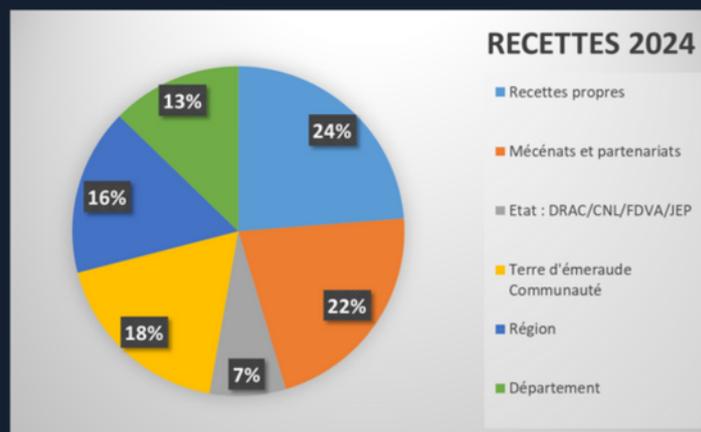
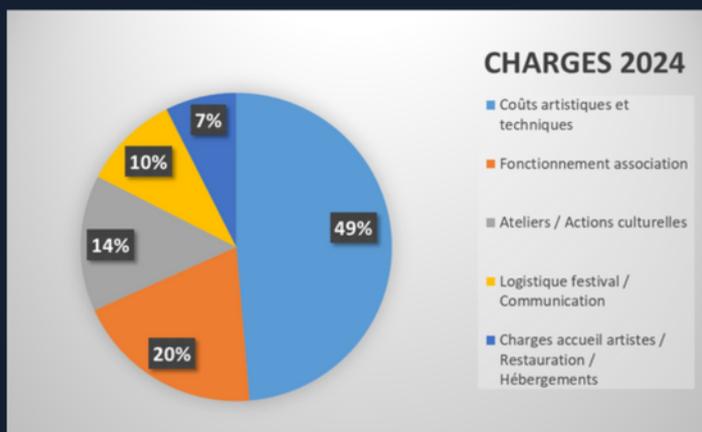
- **Jusqu'à 99 euros** ☐ Invitation à la conférence de presse ☐ L'affiche du festival pour vos locaux ☐ Invitation à la présentation publique et à l'inauguration du festival ☐ Invitation à la soirée de remerciements conviviale qui suit l'AG
- **De 100€ à 999 euros** Les avantages précédents auxquels s'ajoutent : ☐ Mention sur TOUS les supports de communication mais SANS LOGOS
- **De 1000€ à 2 999 euros** Les avantages précédents auxquels s'ajoutent : ☐ Mention sur TOUS les supports de communication AVEC LOGOS ☐ Lien sur le site internet et les réseaux sociaux
- **A partir de 3 000 euros** Les avantages précédents auxquels s'ajoutent : ☐ Un tarif préférentiel pour le personnel de votre entreprise ☐ Invitations et accueil personnalisé sur le festival par la directrice artistique.

## Loi sur le mécénat : moins d'impôts, plus de culture !

Devenir mécène, c'est bénéficier de certains avantages en choisissant de soutenir une organisation d'intérêt général dont vous partagez les valeurs.

Aujourd'hui, les entreprises peuvent bénéficier de **60% de réduction d'impôts** sur les sommes versées

MONTANT DU DON	REDUCTION D'IMPOT	DON RÉEL
10 000 €	6 000 €	4 000 €
5 000 €	3 000 €	2 000 €
3 000 €	1 800 €	1 200 €
1 000 €	600 €	400 €
500 €	300 €	200 €
300 €	180 €	120 €
50 €	30 €	20 €



4 jours de  
juillet

Depuis 34 ans

# Dons et Mécénat BON DE PARTICIPATION 2025

ASSOCIATION IDEKCLIC  
87 avenue de saint Claude  
39260 Moirans-en-Montagne

03 84 42 00 28  
www.ideklic.fr



**Nom de la société :**

N° de siret

**Adresse :**

Téléphone :

**Mail de correspondance  
pour le reçu fiscal :**

**Nom et prénom de la personne habilitée :**

N° de téléphone (optionnel) :

Adresse e-mail :

**En cochant cette case, j'accepte de soutenir le festival idéklic 2025 dans l'ensemble de son fonctionnement et de son organisation**

**En effectuant un don de .....€**

Versement par chèque ci joint (à libeller à l'ordre de l'association IDEKCLIC)

Virement sur le compte de l'association IDEKCLIC

IBAN FR76 1250 6390 1640 3232 8100 050 SWIFT AGRIFRPP825

**Soutien en nature ou en prestation de service, précisez :**

.....

Dans ce cas, adressez une facture (sans TVA) mentionnant qu'à titre de "don aux œuvres" vous renoncez à son règlement

**Vous recevrez un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt à hauteur de 60% de la somme versée (ou du montant estimé du service ou du don en nature).**

Merci de nous retourner ce bon de participation avant  
le **10/03/2025**, afin que nous puissions vous faire figurer  
sur nos supports de communication

Signature :

**Dominique LACROIX**  
Présidente  
dlacroixl@orange.fr



**Sergio FERNANDES**  
Administrateur  
admin202313@orange.fr

Soutenu  
par



Direction régionale  
des affaires culturelles

